

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2018)  
**Heft:** 2223

**Artikel:** La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes! : Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4) [à suivre]  
**Autor:** Buchmann, Danielle Axelroud  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023315>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

un enfer budgétaire.

Répétons-le une fois encore: nos atouts résident d'abord dans la qualité de nos infrastructures et de notre formation, la stabilité de nos institutions et la paix sociale.

Les sociétés qui misent sur le seul avantage fiscal ne créent que peu d'emplois et de plus-value économique.

Et, rappelle Alliance Sud, la Suisse pourrait ainsi remplir

ses engagements de développement durable dans le cadre de [l'Agenda 2030](#): on ne peut simultanément siphonner le substrat fiscal du tiers-monde et prétendre participer à un développement durable de la planète.

## La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

Danielle Axelroud Buchmann - 26 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

La [procédure de consultation](#) sur la stabilisation de l'AVS ([AVS 21](#)) vient de prendre fin. Lancé à la suite du refus en votation populaire de [Prévoyance 2020](#), le projet couvre les années 2021 à 2030.

Il prévoit, outre une augmentation du taux de TVA destinée à renforcer le financement de l'AVS, une «*harmonisation de l'âge de la retraite*» soit, en clair, une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Avec pour compensation des mesures transitoires pour certaines catégories de femmes de la génération d'entrée - une contrepartie dérisoire. Petit point positif: une flexibilisation de la retraite plutôt bien pensée.

### AVS 21 n'apporte aucun progrès social

Plus de 20 ans après la 10e révision de l'AVS, c'est une bien pauvre «*stabilisation*» qui

nous est proposée. Si la 10e révision a constitué une étape importante en contribuant à améliorer le niveau d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à mieux tenir compte de l'évolution des rôles au sein de la famille, AVS 21 n'apporte aucun progrès social et ne prend pas en compte la transformation profonde de la société durant ces dernières 20 années. Elle fait supporter une charge importante aux femmes en leur demandant de travailler une année de plus, sans compensation digne de ce nom. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se trouve simplement renvoyée à la révision de la loi sur l'égalité, désormais à bout touchant. On sait [ce qui est sorti de ce processus](#): des *peanuts*.

Au sein du [Collectif #65NoPeanuts!](#), des femmes économistes actives professionnellement, écœurées par le mépris de nos politiciens pour la réalisation d'un

principe ancré depuis 37 ans dans la [Constitution](#) mais toujours [très éloigné](#) d'une réelle concrétisation, ont lancé en juin dernier une campagne citoyenne avec pour objectif: «*l'égalité complète, pas des cacahuètes!*» Une campagne pour une mise en œuvre cohérente et globale de l'égalité entre les femmes et les hommes *avant* tout relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Ce collectif a participé [de manière originale](#) à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral.

### Une balance complètement déséquilibrée

Dans son rapport, le Conseil fédéral affiche l'*«harmonisation de l'âge de référence»* comme *«un pas vers l'égalité»* - quelle ironie. Au nom de l'égalité, un effort considérable est demandé aux femmes, alors qu'elles subventionnent d'ores et déjà l'économie et la société de

moult manières. En effet:

- Les inégalités salariales dites inexpliquées représentent pour les entreprises une économie de l'ordre de 10 milliards de francs par année - rappelons que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes représenterait un apport supplémentaire de 10 milliards de francs sur 8 ans, jusqu'en 2030.
- Les femmes supportent la majeure partie du travail éducatif et ménager ainsi que des tâches de «care», le tout sans rémunération. Une prestation que l'Office fédéral des statistiques a chiffrée pour 2016 à près de [250 milliards de francs](#) (page 5)!
- La déduction de coordination fait que, la plupart du temps, les femmes qui travaillent à temps partiel ne sont pas soumises à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), en tout cas pas au-dessous du seuil d'affiliation fixé à 21'150 francs. Les entreprises économisent ainsi des charges sociales sur le montant de la future rente de leurs salariées.

Ce déséquilibre patent amène le Collectif #65NoPeanuts! à refuser fermement l'harmonisation de l'âge de référence à 65 ans proposé dans le projet de révision.

## A quand une politique globale et cohérente de l'égalité?

Le Conseil fédéral affirme être sensible à la question des inégalités salariales entre hommes et femmes, mais il maintient que «*la thématique de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes doit être traitée indépendamment de celle relative au relèvement de l'âge de référence des femmes*». L'affirmation de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité et du respect de la Constitution n'est ni explicitée, ni exprimée publiquement tant par les pouvoirs publics que par les instances privées.

C'est la raison pour laquelle les femmes du Collectif inscrivent la mise en place d'une politique de l'égalité entre les femmes et les hommes qui soit cohérente, globale et inclusive au centre d'une réflexion sur l'avenir de l'AVS. La prévoyance vieillesse ne serait ainsi qu'[une thématique parmi les autres](#) qu'elles développent: le partage égal du travail éducatif et ménager; l'accès égal et non biaisé au marché du travail; l'éducation et les stéréotypes; la prévention sanitaire et contre la violence; les questions de financement.

Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes représenterait ainsi un projet global, complexe, dont Alain Berset, chef du département de l'intérieur, pourrait s'emparer, suggèrent les femmes du Collectif. Cela n'est tout de même pas plus compliqué que de creuser des tunnels sous le

Gothard!

Envisager un tel projet de manière transversale, globale et cohérente est essentiel. En effet, si les inégalités de rentes entre les femmes et les hommes ont des causes évidentes, elles sont aussi la conséquence de mécanismes beaucoup plus subtils. Par exemple:

- La nécessité de travailler à temps partiel représente un vrai handicap lorsqu'il s'agit de trouver un travail. Souvent, les femmes dans cette situation renoncent à trouver un poste correspondant à leurs compétences, et par conséquent au salaire - et à la rente future - auxquels elles pourraient prétendre.
- Les femmes mariées qui travaillent sont imposées au taux marginal, sans rapport avec le niveau de leur revenu individuel, ce qui a un effet dissuasif sur leur décision de travailler - et réduit aussi leurs rentes.
- Les femmes voient leur accès au marché du travail entravé du fait du manque de crèches et de possibilités d'accueil extrascolaire, mais aussi du regard social et des stéréotypes négatifs. Cela limite leur capacité de gain - et affecte leur retraite future également.

En particulier, la norme actuelle de travail à plein

temps - 40 à 42 heures et 4/5 semaines de vacances - construite sur la base d'une personne disponible à domicile à 100%, est pour beaucoup dans le partage inégal des tâches éducatives et ménagères entre les conjoints. Tant que de nouveaux modèles d'organisation du travail

resteront l'exception, les inégalités entre les sexes perdureront. Les domaines technologiques n'ont pas l'apanage de l'innovation!

Un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans? Mais il s'agit de réaliser *au préalable* une égalité de fait entre les femmes et les

hommes dans tous les domaines, avec une feuille de route (telle que l'a élaborée le Collectif #65NoPeanuts!) et des résultats mesurés et publiés régulièrement. Et certainement pas contre des cacahuètes.

(A suivre)

## Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème

Point de vue: des alternatives à l'initiative de l'UDC

Pierre-Alain Bruchez - 25 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33850>

Nous voterons le 25 novembre prochain sur l'initiative pour l'autodétermination. Selon cette initiative, la Constitution devrait avoir priorité sur les accords internationaux, de sorte que la Constitution l'emporterait en cas de conflit. C'est une fausse solution à un vrai problème qu'il vaut mieux régler autrement.

### La situation actuelle: un vrai problème

Nous avons voté le 23 septembre dernier sur deux initiatives concernant l'alimentation. Le Conseil fédéral estimait que l'une d'elles pouvait entraîner des conflits avec des accords internationaux, et que l'autre était clairement incompatible avec eux (voir aussi DP 2215, 2216). Considérons un citoyen qui est favorable aux objectifs

poursuivis par ces initiatives, mais qui tient à ne pas mettre en danger nos accords internationaux en suivant l'avis du Conseil fédéral. Que doit-il voter? Il doit évidemment refuser ces initiatives. Vraiment? Il peut au contraire les approuver sachant que le Conseil fédéral et le Parlement n'appliqueront de toute façon pas les parties d'une initiative entrant en contradiction avec des accords internationaux.

Quand les élus considèrent le résultat d'une votation populaire comme une simple impulsion plutôt qu'une décision qu'ils doivent exécuter, le citoyen ne sait plus vraiment sur quoi il vote. On dit que le peuple a le dernier mot puisque la loi d'application est soumise au référendum facultatif. Mais le vote n'aura pas nécessairement lieu, car

les organisations capables de récolter des signatures pour un référendum ont des ressources limitées. Même en cas de votation, son résultat pourra toujours être interprété comme signifiant que le peuple ne veut pas une application entière de l'initiative qu'il avait pourtant approuvée: en acceptant la loi d'application il dit qu'il ne veut pas davantage, et en la refusant il montre qu'il ne veut même pas faire le pas proposé par le Parlement. Le peuple a peut-être le dernier mot, mais la dernière interprétation de ce dernier mot et le pouvoir de proposer une loi de mise en œuvre appartiennent aux élus.

La situation actuelle, où le citoyen a le sentiment que les élus font ce qu'ils veulent à Berne, est extrêmement délétère pour la démocratie directe. Elle ne peut pas durer.